

WEDNESDAY, May 8, 1991

The Standing Committee on National Finance has the honour to present its

### TWENTY-THIRD REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-91, An Act to amend the Financial Administration Act and other Acts in consequence thereof, has, in obedience to the Order of Reference of April 9, 1991, examined the said Bill and now reports the same with the following amendment:

*Pages 3 to 5, clause 6:* Strike out lines 42 to 46 on page 3, lines 1 to 47 on page 4, and lines 1 to 23 on page 5, and renumber the subsequent clauses and any cross-references thereto accordingly.

Respectfully submitted,

FERNAND-E. LEBLANC,  
*Chairman.*

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Leblanc (*Saurel*) moved, seconded by the Honourable Senator Adams, that the Report be adopted now.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Phillips moved, seconded by the Honourable Senator Doyle, that the Report be not now adopted but that the Bill as amended by the Committee be referred to a Committee of the Whole presently.

After debate, and—

The question being put on the motion in amendment, it was—

Resolved in the affirmative.

The Senate was accordingly adjourned during pleasure and put into a Committee of the Whole on the Bill, as amended by the Committee on National Finance, the Honourable Senator Ottenheimer in the Chair.

—*In the Committee*—

After debate,

Pursuant to Rule 18 of the *Rules of the Senate*, the Honourable Gilles Loiselle, P.C., M.P., President of the Treasury Board and Minister of State (Finance), was escorted to a seat in the Senate Chamber.

After debate,

The Honourable Senator Phillips moved:

That the clause deleted from the Bill by the Committee on National Finance be reinstated in the Bill.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative, on division.

Le MERCREDI 8 avril 1991

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

### VINGT-TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 9 avril 1991, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec la modification suivante :

*Pages 3 à 5, article 6 :* supprimer les lignes 37 à 41 à la page 3, les lignes 1 à 43 à la page 4, et les lignes 1 à 18 à la page 5, et renuméroter les articles subséquents et tout renvoi à ces articles en conséquence.

Respectueusement soumis,

*Le président,*  
FERNAND-E. LEBLANC.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Leblanc (*Saurel*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Adams, que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Doyle,

Que le rapport ne soit pas adopté maintenant mais que le projet de loi tel que modifié par le Comité soit déféré à un comité plénier immédiatement.

Après débat,

La motion en amendement, mise aux voix, est adoptée.

Le Sénat ajourne à loisir et se forme en Comité plénier pour étudier ce projet de loi, tel que modifié, par le Comité des finances nationales, sous la présidence de l'honorable sénateur Ottenheimer.

—*En Comité*—

Après débat,

En conformité de l'article 18 du Règlement, l'honorable Gilles Loiselle, C.P., député, président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances), est conduit à un siège sur le parquet de cette Chambre.

Après débat,

L'honorable sénateur Phillips propose,

Que l'article retranché du projet de loi par le Comité des finances nationales soit réinséré dans le projet de loi.

La motion, mise aux voix, est adoptée, à la majorité.